



# BARÈME D'HONORAIRES

**MCH IMMO SERVICES**  
**SARL au Capital de 8 000 € - RCS EVRY 804536647**  
**Siège social : 202 bd Henri Barbusse – 91210 DRAVEIL**  
**Tél : 01.69.03.00.00 – Email : [draveil@lafort.com](mailto:draveil@lafort.com)**

## Ventes – Barème à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024

### Honoraires de transaction :

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 10 000 à 70.000 €	5 750 €	6 900 €
De 70 001 à 100 000 €	6 583, 33 €	7 900 €
De 100 001 à 150 000 €	6 666, 66 €	8 000 €
De 150 001 à 250 000 €	4, 58 % €	5, 50 %
De 250 001 à 400 000 €	4, 16 % €	5, 00 %
Au-delà 400 001	3, 33 %	4 % €
Terrain / Local Commerciale / Immeuble	6, 66 %	8 % - Perception minimum de 10 000 €
Cession de fond ou de bail	8, 33 %	10 % - Perception minimum de 5 000 €
Droit Au Bail, pas de porte	8, 33 %	10 % - Perception minimum de 5 000 €

Les honoraires sont à la charge du (vendeur/de l'acquéreur), sauf stipulation contraire prévue au mandat.

#### Cas particulier :

**Vente interactive :** Les honoraires au titre d'un mandat commercialisé en vente interactive seront obligatoirement à la charge du vendeur

Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat:

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

### Autres prestations

**Honoraires de rédaction d'acte :** Offert

**Pré état daté :** 100 € à la charge du vendeur

- 
- TVA intracommunautaire N° FR 81 804 536 647 - Titres professionnels : Agent Immobilier - Activités : Transaction - Carte professionnelle n° CPI 9101 2018 000 029 272 délivrée le 25/05/2018 par le CCI de l'Essonne / NE DOIT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION OU DE SA COMMISSION / Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.



## Locations – Barème à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2024

### Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

	Charge bailleur	Charge locataire
Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail	10 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable	10 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable
État des lieux d'entrée	3 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable	3 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable
Entremise et négociation	150 € TTC	X

### Honoraires pour les autres types de baux :

	Charge bailleur	Charge locataire
Bail d'habitation (hors résidence principale)	10 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable	10 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable
Bail professionnel	25 % HT du loyer annuel, soit 30% TTC Frais de renouvellement du bail : 350 €	25 % HT du loyer annuel, soit 30 % TTC Frais de renouvellement du bail : 350 €
Bail commercial	25 % HT du loyer annuel, soit 30 % TTC Frais de renouvellement du bail : 350 €	25 % HT du loyer annuel, soit 30 % TTC Frais de renouvellement du bail : 350 €
Bail stationnement (parking, garage...)	150 € TTC	150 € TTC
Autre :		

### Autres prestations :

Avis de valeur locative : non facturé